

Venezuela : La Loi d'Amnistie et la défense du Pouvoir Populaire - Amérique latine-Bolivar Infos

Bolivar Infos

Par Geraldina Colotti (de Caracas)

Traduction Françoise Lopez pour Amérique latine–Bolivar Infos

Se rencontrer s'écouter, se pardonner. Le Venezuela bolivarien affronte un nouveau et complexe défi d'élaboration collective après le traumatisme du 3 janvier.

Avec l'approbation de la loi d' Amnistie et de Coexistence Démocratique, le pays cherche à soigner les blessures laissées par la violence sur une période qui va de 2002 (le coup d'Etat contre Chávez) à aujourd'hui. Mais le processus ne concerne pas seulement les hautes sphères de la politique, il affecte surtout les racines de la construction sociale.

La rencontre a été menée à bien dans les installations du CELARG (centre d' Études Latino-américaines Romulo Gallegos) dirigé par l'historien Pedro Calzadilla. Le choix de l'endroit n'est pas du au hasard : c'est un lieu de pensée et de culture transformé pour l'occasion en espace d'écoute politique pour le programme de Coexistence Démocratique et de Paix, dirigé par le ministre de la culture. Ernesto Villegas.

Cette initiative évoque, par analogie, l'expérience des gacaca au Rwanda d'après le génocide mais ne possède pas les ambiguïté qui on caractérisé ces tribunaux populaires souvent accusés de partialité et d'absence de garanties juridiques pour les deux parties en étant biaisé du côté des vainqueurs (les Tutsis). Dans le modèle vénézuélien, par contre, les affaires qui n'entrent pas ouvertement dans l'amnistie sont examinées séparément avec des procédures transparentes. Selon Jorge Rodríguez, le président de l'Assemblée nationale, 1 557 demandes ont été reçues et des centaines de libération sont en cours.

Comme l'a précisé le ministre Villegas, cet espace de discussion ne remplace pas les tribunaux ordinaires qui continuent à être les organes compétents pour connaître le fond d'éventuels recours et d'éventuelles révisions. Le CELARG fonctionne, par conséquent, comme un espace de médiation nécessaire pour instruire les dossiers en garantissant le respect de la loi et la substance politique du pardon. Mais l'amnistie n'est pas une porte ouverte à l'impunité : les crime atroces et la grande corruption en sont exclus. Jorge Rodríguez a été clair : la loi prévoit aussi la révision des mesures substitutives pour plus de 11 000 personnes sous le régime de présentation ou d'assignation à résidence : « C'est la contribution à une paix que nous espérons durable, dans laquelle nous nous respecterons tous et dans laquelle on pourra discuter de nos différences sans recourir à la haine ou à la polarisation, » a déclaré le président de l'Assemblée nationale.

Pendant que l'extrême droite cherche à pervertir les but de la loi grâce à des campagnes médiatiques et à des influenceurs, le Gouvernement bolivarien revendique sa propre histoire : de la reconnaissance des victimes du Caracazo de 1989 aujourd'hui, l'objectif est toujours la réconciliation nationale. Mais au-delà des grands noms de la politique, le véritable cœur de cette procédure réside dans les histoires de ceux qui, dans les rangs du peuple, ont été pris dans les engrenages d'un système judiciaire encore à décoloniser.

Pendant que se poursuivent les tables de dialogues avec l'opposition et les membres de leur famille, cette assemblée est destinée particulièrement à la gauche populaire et à ces catégories qui ont lutté pour faire respecter les lois les plus avancées du chavisme en matière de terres, de logement et d'auto-gestion. C'est là que se trouve sa contraction la plus dure : le processus

bolivarien est soutenu par une difficile alchimie entre le vieil appareil bureaucratique –encore imprégné des dynamiques de la IVe République– et la nouvelle construction sociale.

Les représentants du pouvoir populaire ont affronté non seulement l'opposition politique mais les grands propriétaires terriens et les constructeurs qui ont cherché retourner les lois révolutionnaires en leur faveur en utilisant la légalité comme arme contre les secteurs populaires.

Dans la municipalité de Banal, état de Portuguesa, la lutte pour la terre, pris la teinte d'une injustice procédurale. Une coordinatrice des missions paysanne, raconte d'une voix ferme le cas de huit travailleurs de la terre du secteur Castaño traînés en justice –c'est-à-dire soumis à un procès– pour avoir demandé des titres de propriété en totale conformité avec la Loi sur les Terres.

Parmi eux se trouvent le camarade Gordero, arrêté en décembre, et Michelle Lopez, une enseignante et une mère qui a dû s'éloigner de ses enfants parce qu'elle était poursuivie par la justice tout en étant innocente. « Cela nous fend le cœur, » explique la coordinatrice, « parce que ce sont des camarades nettement révolutionnaires, engagé dans ce processus, qui aujourd'hui vivent une situation très dure. » Ces paysans qui ont proposé de destiner, 60 % de la production au peuple local, représente ce peuple que la révolution veut protéger et qui demande à la Commission de la Paix d'être entendus pour mettre fin à cette sorte de harcèlement.

Le témoignage qui vient du secteur industriel de Caracas n'est pas moins dramatique. Nerio Méndez, syndicaliste du secteur chimique et pharmaceutique, parle ouvertement de « terrorisme judiciaire » dans une entreprise privée. L'histoire commence en 2019 avec des perquisitions arbitraires dans les locaux des travailleurs et l'invention de « faux positifs », pour déplacer les délégués syndicaux.

« Ils ont profité de la pandémie en 2020, pour chasser toute la direction du syndicat et nous empêcher de lutter pour les droits des travailleurs, », dénonce Méndez. Malgré les tables de négociation mises en place par la députée Luz Coromoto en 2022, un calvaire de procès, d'appels et de sentences de cassation a débuté. Pour eux, l'amnistie et le travail de la commission dirigée par Delcy Rodriguez sont le dernier espoir pour démontrer que la magistrature ne peut pas être utilisée comme une arme patronale contre les droits du travail.

Parmi les organisations présentes, beaucoup enté des actrices de la Grande Marche Paysanne Nationale de 2018 contre les tueurs à gages. Le sentiment général est un sentiment de profonde injustice face à des tribunaux qui sanctionnent la pauvreté et à des juges qui penchent encore vers ceux qui ont le plus de ressources. Les sanctions et la déstabilisation étrangère ont fait reculer les avancées du pouvoir populaire mais le processus ne s'arrête pas : pendant que se prépare la consultation du 8 mars, la présidente par intérim, Delcy Rodriguez, continue à remettre des titres de propriété de terres dans les communes.

Mais même quand l'applique la loi, les privés cherchent souvent à reprendre du terrain. La réaction de l'audience quand le représentant de FEDECÁMARAS À affirmer qu'il faut aller à la source, deux des problèmes a été significative : « exact », a été la réponse sèche de celui qui identifie cette source dans la persistance du modèle capitaliste.

Sur ce champ de bataille culturel où se décide si le Venezuela choisira la vie ou la destruction, le contrôle politique et la stabilité sont vitaux. Sous le chantage de l'impérialisme et la vie du président enlevé étant en danger, les femmes ont juré de donner naissance à la Brigade de libération Cilia Flores, députée et épouse du président.

Alors que l'opposition radicale, depuis l'étranger, appelle instamment ces franges extrêmes à démanteler le processus de réconciliation, la voix des travailleurs et des paysans, rappelle que la paix n'est pas l'absence de conflit, mais une justice substantielle. Le défi de transformer l'amnistie à un outil de rectification, face à l'héritage colonial du droit bourgeois en protégeant la

continuité du processus révolutionnaire.

Oliver Rivas: « L'amnistie est un pardon destiné à la rectification face à un système de justice que nous avons hérité du colonialisme. »

Dans le cadre du Programme pour la Coexistence Démocratique et la Paix, nous parlons avec Oliver Rivas, membre et coordinateur du réseau des travailleurs Nous Sommes le Venezuela et député à l'Assemblée nationale. Moment de définition pour le pays, Rivas analyse le Programme pour la Coexistence Démocratique et la Paix non seulement comme un instrument juridique contenu dans la loi d'amnistie pour donner l'occasion de rectifier et de surmonter la polarisation, mais comme une politique destinée à garantir la plus grande unité nationale face aux menaces extérieures. Dans le même temps, recevoir des demandes de révision des affaires ouvertes à l'encontre des classes populaires - qui ont été criminalisées - est une révision fondamentale, voire indispensable pour transcender un système judiciaire qui, selon ses propres termes, souffre encore de dérives de classe.

De l'écoute directe aux mouvements sociaux, le député explique pourquoi la Révolution doit remédier à ces défaillances du système de justice bourgeoise hérité et le transformer pour compléter la réconciliation.

– Quel travail réalisez-vous aujourd'hui ?

Ici, nous sommes en train d'organiser la participation des travailleurs, de la population urbaine et des paysans contre les tueurs à gages et le Mouvement des Habitants avec d'autres députés de la fondation.

Notre tâche est de leur permettre d'expliquer les situations légales et les affaires pénales qui sont ouvertes, qui doivent être révisées pour donner des avantages à ceux qui ont subi des préjudices à cause de mesures qu'ils considèrent comme injustes. Le Programme pour la Coexistence Démocratique et la Paix, coordonné par Ernesto Villegas, nous invite à les écouter et, dans la mesure du possible, à résoudre ces affaires.

– Quel rôle jouent ces secteurs populaires en ce qui concerne la loi d'amnistie récemment approuvée et qu'elle va être la procédure ?

On a accordé des avantages procédures et des mesures substitutive avant et pendant l'approbation de la loi et certainement on continuera après. Cette loi est le cadre mais le Programme pour la Coexistence Démocratique et la Paix est la politique active du Gouvernement et de notre présidente par intérim, la docteur Delcy Rodríguez.

Cela a été une ligne constante de Nicolas Maduro et du commandant Chávez : créer un climat d'unité nationale en dépassant les dérives du système judiciaire. Nous, nous disons que, comme on l'a entendu dire par des personnes qui ont commis décrient de haine et on bénéficier d'avantages, ces combattants pour le sol urbain, pour la production dans les champs et pour la gestion ouvrière doivent aussi compter avec eux. C'est ce que garantit la paix nécessaire pour resserrer les rangs d'un pays face aux menaces extérieures.

C'est quelque chose que l'on a parfois du mal à comprendre de l'extérieur : comment est-il possible que dans un processus bolivarien et socialiste, on exige la justice pour des travailleurs mis en accusation ?

Regardez, c'est que nous, nous héritons d'un système judiciaire injuste, c'est un héritage colonial, discriminatoire et inégal. Ce système n'est pas intact parce que la Révolution a fait des efforts pour le transformer, mais ce n'est pas fini. Le président Nicolas Maduro l'a dit il y a exactement un an et notre président par intérim l'a repris : transformer le système judiciaire pour qu'il ne criminalise pas la pauvreté. Il y a des dérives évidentes qui ont créé des affaires injustes. En même temps, nous devons rappeler qu'il y a ceux qui ont commis des crimes de haine en s'engageant à liquider physiquement peuple chaviste à cause de ce qu'il pense, à partir

d'une attitude de classe, raciste, machiste.

Mais certaines de ceux qui ont reçu des avantages récemment ne semblent pas apprécier le geste...

Malheureusement, c'est ainsi. C'est le cas du citoyen Guanipa, qui est sorti pour revenir faire des discours contre le Gouvernement qui lui a accordé cette mesure. Il a même avoué que, au lieu d'être dans un « centre de torture » comme le prétend la propagande d'opposition, il avait appris des habitudes saines pendant sa détention pour les délits qu'il a commis. L'amnistie est, littéralement un pardon destiné à l'rectification, mais il doit y avoir un engagement de non-répétition du délit.

– Il y a une propagande de l'extrême droite qui affirme qu'au Venezuela, il y a une politique de persécution, des syndicats. Que répondez-vous à cela ?

Il faut être très clair : ce n'est pas une politique d'État. Ce sont des exceptions. Si nous regardons les statistiques, les cas sont rares en comparaison avec la population totale de travailleurs du pays. L'État ne dirige pas de politique de persécution et n'utilise pas les briseurs de grève ou la répression policière contre les luttes ouvrières. C'est une propagande que nous devons démonter parce qu'elle affecte l'adhésion à la révolution au niveau international. Maintenant, bon, certaines luttes ne se sont pas encore matérialisées parce que la Révolution n'est pas finie, nous sommes en plein processus de transformation de l'État. Que nous puissions revoir ces affaires est, en outre, la preuve qu'au Venezuela il y a la division des pouvoirs. Le pouvoir judiciaire a émis des sentences qui ne plaisent pas forcément au Gouvernement. Un exemple historique a été la sentence d'un tribunal disant que, le 11 avril 2002, il n'y avait pas eu de coup d'État mais un « vide du pouvoir ». Le commandant Chávez a respecté cette décision bien qu'elle soit injuste.

– Quelle est la procédure technique pour décider qui entre dans l'amnistie ? Qui garantit qu'il n'y ait plus d'injustices ?

La loi établit des règles selon le type d'infraction. Par exemple, les crimes contre le patrimoine public (corruption) ne sont pas couverts, sauf s'il est établi que c'est une affaire imposée et criminalisée sans preuve. Les faits qui peuvent en bénéficier seront également approuvés à l'unanimité, un à un, comme le contexte du coup d'État de 2002. Pour les affaires qui n'entrent pas dans l'amnistie, la Commission pour la Révolution Judiciaire réalise une révision cas par cas, en particulier pour éviter que le système soit sévère seulement avec les plus pauvres. Une famille puissante peut payer des avocats privés et des influences, celui qui vient d'un quartier, non. Cette révision est une politique centrale de la Révolution.

– Certains disent que Maduro, dans sa situation d'otage, demande à être inclus dans l'amnistie. Comment analysez-vous cela ?

Ils utilisent la moquerie de façon classiste parce que parce que le président Nicolás Maduro est ce qui ressemble le plus à l'essence de la nation vénézuélienne, à l'un des nôtres. Mais le président n'entre pas dans le cadre de la loi d'amnistie pour une raison simple : il n'a commis aucun délit.

Ceux qui entrent dans l'amnistie l'amnistie sont ceux qui ont commis des délits vont qui être pardonnés. Le président a été enlevé par une puissance étrangère. Même les accusations de trafic de drogue ont dû être révisées parce qu'il n'y avait aucune preuve. Nous parlons de l'enlèvement d'un président qui jouit de l'immunité dans le cadre d'une agression militaire contre notre pays. Il n'y a pas de « pardon » à appliquer à la victime d'un enlèvement international.

– Enfin, Oliver, face à l'avalanche de fausses informations sur le prix de l'essence ou la privatisation de PDVSA, comment le peuple peut-il obtenir de vraies informations ?

Nous accomplissons la tâche d'informer en activant tous les médias populaires, communautaires et alternatifs pour démentir ces faux positifs. Il faut chercher les sources directes et les comptes officiels du Gouvernement au lieu de se laisser guider par des mèmes ou des extraits sortis de leur contexte.

À propos de la loi sur les hydrocarbures, par exemple, ils disent qu'en privatise le pétrole mais personne ne cite un article de cette loi parce qu'il n'existe pas. La loi dit explicitement que les gisements et l'industrie principale restent la propriété de l'État conformément à la Constitution. Le faux schéma s'effondre quand on va directement à la source.

Source en espagnol :

<https://www.resumenlatinoamericano.org/2026/02/23/venezuela-la-apuesta-de-la-amnistia-y-la-defensa-del-poder-popular/>

URL de cet article :

<https://bolivarinfos.over-blog.com/2026/02/venezuela-la-loi-d-amnistie-et-la-defense-du-pouvoir-populaire.html>